



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

## Capsule de recherche

### Le Parlement flamand

Par Rosalie Readman  
Novembre 2011

Le Parlement flamand constitue une institution représentant à la fois la région de Flandre et la communauté culturelle flamande. Sa création résulte d'une évolution institutionnelle qui aura transformé le Conseil culturel de la communauté culturelle néerlandaise (1971) en Conseil flamand (1980) pour finalement en arriver à l'institution parlementaire actuelle. La première législature siégea à la suite d'un scrutin en 1995.

#### Parlement flamand, aspects institutionnels et interparlementaires

Le Parlement flamand compte 124 élus par le système électoral proportionnel d'Hondt dont 118 de la région flamande et 6 autres désignés par la population flamande de la région de Bruxelles. L'institution légifère à l'intérieur de plusieurs champs dont les principaux sont : la culture, la langue, l'enseignement, l'économie, l'emploi, les politiques énergétiques, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'intégration des immigrants et la protection en matière de jeunesse et de personnes âgées. (Martine Groosens, 2011). Quelques années seulement après sa création en 1999, le Parlement flamand vote 5 résolutions quant à certaines demandes en matière de réforme de l'État belge. Celles-ci venaient entre autres toucher des revendications sur la capitale - Bruxelles-, une plus grande autonomie financière et fiscale et une meilleure distribution des compétences (Pagano, 2000 : 4-11). Ces résolutions furent refusées par la communauté francophone et la région de la Wallonie. À l'intérieur même du Parlement flamand, certains appuyèrent ces résolutions avec hésitation les jugeant trop poussées (Parti socialiste

flamand) alors qu'au contraire d'autres critiquaient le manque d'audace de celles-ci (Vlaams Blok) (Béland et Lecours, 2007 : 412-413). Néanmoins, ces premières résolutions furent symboliques d'un certain "nation building flamand" sous l'égide duquel, dans les années 2000, se profilèrent de multiples demandes de réformes sur la décentralisation de politiques sociales. Des tentatives répétées au Parlement belge pour la décentralisation de l'assurance-sociale auront notamment été le sujet de négociations dans les récentes années (Béland et Lecours, 2007 : 412 -415).

### Parlement flamand et relations citoyennes

Plusieurs moyens sont mis en place par le Parlement flamand pour assurer son rôle de forum social auprès de la population. Le moyen le plus connu est le système de pétitions afin que les citoyens le désirant puissent signaler de manière efficace des aspects lacunaires de législation ou s'enquérir d'informations vis-à-vis de celle-ci. De grandes consultations publiques en marge du Parlement sont aussi mises en œuvre sur certains sujets sociétaux tels que la pauvreté, la protection de l'enfance ou l'exclusion sociale (Batselier, 2004, : 130 ). Il est finalement possible de compter, en termes de consultations citoyennes, des comités parlementaires ad hoc traitant de sujets thématiques étant particulièrement préoccupants pour la population flamande. Cela fut le cas des thématiques de l'emploi ou l'agriculture. Les groupes civils sont, dans ce dernier contexte, invités à témoigner et à participer à la discussion à un même pied d'égalité que les parlementaires (Batselier, 2004 :132 -140). Dans un autre ordre d'idées, le Parlement flamand aura affiné sa relation citoyenne par le biais d'une éducation civique renforcée auprès de la plus jeune génération. En regard d'une connaissance faible de l'institution parlementaire flamande chez ces groupes d'âge citoyens, le parlement fit adopter le projet « La puissance de votre voix ». Ce dernier est principalement responsable de la promotion de différentes activités jeunesse sur le fonctionnement de la démocratie flamande (Vlaams Parlement, 2011).

### Parlement flamand et partis politiques

Le système de partis flamands comprend un nombre élevé de partis politiques réussissant à faire élire des représentants au Parlement. En ce qui à trait à la présente législature, huit partis politiques se retrouvent présents en chambre dont sept officiellement reconnus en termes de groupes parlementaires. En effet, selon les règles internes du parlement, le nombre d'élus à atteindre pour la reconnaissance de l'institution, et l'attribution de ressources financières et matérielles s'y rattachant, est de 5 membres. Ce nombre relativement peu élevé est caractéristique du Parlement flamand fragmenté en termes de représentation politique (Martine Groosens, 2011). Le gouvernement élu repose

actuellement sur une coalition entre Parti chrétien-démocrate flamand, Parti socialiste flamand et Nouvelle alliance flamande. La fragmentation du vote précédemment évoquée aura aussi pour conséquence de provoquer de constantes négociations, après chaque scrutin, pour la construction d'une coalition capable de former le gouvernement. Le système de partis politiques flamand repose à la fois sur un axe gauche-droite et un axe constitutionnel proposant différentes positions allant de l'indépendance, en passant par un nouveau modèle plus confédératif ou entérinant le type de système fédératif actuel (Swenden, 2002 :67-82).

## Résumé

- L'institution flamande représente à la fois la **communauté culturelle flamande** et la **région de Flandre**, mais fait également élire 6 de ces 124 députés par la **population flamande de Bruxelles**;
- Le Parlement flamand est en faveur d'une **plus grande décentralisation de l'État belge**, particulièrement en ce qui a trait aux compétences sociales;
- Le Parlement flamand, ayant comme objectif de s'établir comme **forum de discussion** pour la population, comprend un système important de consultations sur de grands enjeux sociétaux et des thématiques législatives plus spécifiques en plus d'une possibilité de dépôt de pétitions pour tous les citoyens;
- En réaction au bas taux d'information de l'activité parlementaire chez les plus jeunes générations, l'institution flamande aura établi de multiples **programmes destinés à la démocratie et l'éducation civique** pour ceux-ci;
- Le **système de partis flamand est très fragmenté**, cela est lié à l'existence d'un critère exigeant un nombre peu élevé d'élus pour une reconnaissance parlementaire et des gouvernements de coalitions répétitifs.

## Suggestions de lectures

BATSELIER Nobert, « Démocratie vivante : la puissance d'un parlement dans le 21e siècle », *Site officiel du Parlement flamand*, [En ligne], 2004, [http://www.vlaamsparlement.be/vp/contact/bestellen/jaarverslagen\\_boeken.html](http://www.vlaamsparlement.be/vp/contact/bestellen/jaarverslagen_boeken.html) (page consultée le 20 août 2011).

BÉLAND Daniel et LECOURS André, « Federalism, nationalism and social policy decentralization in Canada and Belgium », *Regional and federal studies*, vol. 17, no.4, 2007, p.405-419.

GOOSENS Martine et al, « Le parlement flamand », *Site officiel du parlement flamand*, [En ligne], 2011, [http://www.vlaamsparlement.be/vp/contact/bestellen/jaarverslagen\\_boeken.html](http://www.vlaamsparlement.be/vp/contact/bestellen/jaarverslagen_boeken.html) (page consultée le 18 août 2011).

PAGANO Guiseppe, « Les résolutions du Parlement flamand pour une réforme de l'État », *CRISP*, no 1670-1671, 2000. 83 p.

SWENDEN Wilfried, « Asymmetric federalism and coalition-making in Belgium », *Publius*, vol.32, 2002, p.67-88

VLAAMS PARLEMENT, « Documentation », *Site officiel du parlement flamand*, [En ligne], 2011, [http://www.vlaamsparlement.be/vp/contact/bestellen/jaarverslagen\\_boeken.html](http://www.vlaamsparlement.be/vp/contact/bestellen/jaarverslagen_boeken.html) (page consultée le 12 août 2011).